Trente-neuvième année. — N° 299. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 22 Décembre 1880.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
21 Décembre 1880.

Bulletin politique.

Le scrutin du 9 janvier doit solliciter toute l'attention et tous les efforts des hommes vraiment soucieux des intérêts du pays. Les meilleurs esprits peuvent hésiter, à certaines époques, devant des scrutins politiques d'où il est parfois malaisé de dégager nettement une idée claire, un principe défini, une question bien posée. Nous n'approuvons point ces hésitations qu'un peu de vigueur, d'initiative et de fermeté suffiraient d'ordinaire à dissiper ; nous devons, du moins, constater le prétexte qui leur sert d'excuse. Mais, sur le terrain des élections municipales, l'action qui pour nous reste toujours un devoir est affranchie de tous les embarras, de toutes les équivoques qui éloignent trop souvent de la lutte les hommes d'ordre et de liberté.

La période électorale commence au milieu des plus graves circonstances que puisse traverser un peuple. Elle doit nous trouver prêts à la lutte contre les entreprises de la Révolution, contre les fantaisies et les attentats de l'arbitraire qui, devenu l'instrument de règne du gouvernement actuel, veut étouffer dans nos communes les dernières plaintes de nos libertés expirantes.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient à l'infaillible et toute-puissante sagesse du suffrage. Lorsque nous appelons au combat électoral, ce n'est pas que le bulletin de vote nous apparaisse comme une arme sainte qui peut seule décider souverainement de nos destinées. Mais, sous toutes les formes que les événements et la vie publique donnent à l'action, nous sommes tenus d'agir.

C'est le devoir de nos consciences, c'est aussi le moyen rationnel, c'est l'effort nécessaire pour déterminer un certain état d'opinion, sans lequel les résolutions les plus fermes et les plus hardies sont impuissantes à produire leurs résultats.

Nous souhaitons que, le 9 janvier, dans toutes les communes de France, les vrais défenseurs des libertés municipales, des intérêts communaux, marchent résolûment contre les tenants des factions révolutionnaires, contre les représentants du despotisme républicain qui choisit comme niveau égalitaire le joug de la dictature.

ATHÉISME OBLIGATOIRE.

Ils disaient : nous parlons au nom de la liberté de conscience...

Ils disaient : nous voulons que tout le monde soit libre même d'aller à la messe...

Ils disaient : que la liberté soit la même pour ceux qui ont une religion et pour ceux qui n'en ont pas...

Voilà ce qu'ils disaient en sollicitant les suffrages des électeurs.

Que disent-ils aujourd'hui ?

Ils disent : nous sommes les maîtres, puisque nous sommes la majorité ;

Ils disent : notre volonté doit tenir lieu de tous autres principes ;

Ils disent : nous voulons pétrir une France à notre image ;

Ils disent : la liberté est bonne pour nous, et mauvaise pour les autres ;

Voilà ce qu'ils disent aujourd'hui.

Et comme il ne leur plaît pas que la religion puisse être enseignée dans les écoles, même avec le consentement, même avec le désir formellement exprimé des pères de familles, ils proposent que l'on fasse une loi qui enlève aux pères de familles le droit de choisir leurs instituteurs.

M. Lockroy a reproché, du haut de la tribune, à la majorité de n'avoir pas confisqué par un article spécial la liberté des communes en enlevant aux conseils municipaux la faculté de choisir entre les laïques et les congréganistes.

Les jacobins ne veulent point que l'athéisme soit facultatif ; ils veulent que l'athéisme soit obligatoire.

Voilà où en sont arrivés ces faux apôtres d'une prétendue liberté de conscience :

Politique officielle ;
Morale officielle ;
Science officielle ;
Et le tout obligatoire.

La Chambre ayant une tendance très-prononcée à marcher dans cette voie, nous ne désespérons pas de lui voir voter prochainement une loi pour la création d'une armée d'inspecteurs républicains et athées qui seront chargés d'espionner l'intérieur des familles et d'empêcher les mères d'apprendre le nom de Dieu à leurs enfants.

Cela viendra, inévitablement, si la France laisse faire M. Lockroy et ses partisans.

Chronique générale.

M. Ferdinand Boyer, dans l'excellent discours qu'il a commencé samedi à la Chambre, a rappelé que le *Journal officiel de la Commune* du 12 mai 1871 contenait cette invitation :

Délégation de l'enseignement.

« Bientôt l'enseignement religieux aura disparu des écoles de Paris.

» Cependant, dans beaucoup d'écoles, reste, *sous forme de crucifix, madones et autres symboles,* le souvenir de cet enseignement.

» Les instituteurs et les institutrices devront faire disparaître ces objets, dont la présence offense la liberté de conscience.

» Tous objets de cet ordre qui seraient en *métal précieux* seront inventoriés et envoyés à la Monnaie. »

Voilà ce qu'ordonnait la Commune de 1871. La République actuelle, gouvernement établi, fait absolument la même chose.

***

Les journaux officieux prévoient que le gouvernement pourrait bien se trouver acculé à l'expédient des *douzièmes provisoires,* grâce à l'amendement Brisson que le Sénat se dispose, dit-on, à repousser.

Ce serait d'un effet déplorable ! crient-ils à l'envi.

Que nos confrères se rassurent. L'effet déplorable est produit. Le budget voté chaque année à la dernière heure, les lois les plus graves présentées sans examen suffisant et adoptées en tas et à la vapeur, les charges écrasantes qui en résultent pour les contribuables, suffisent à juger le régime actuel.

***

La commission de l'enquête Cissey n'a encore pu recueillir aucun — mais ce qui s'appelle pas un — témoignage sérieux à la charge de l'ancien ministre de la guerre. C'est décidément un *fiasco,* et qui menace de tourner à la mystification.

***

Dans sa séance de samedi, le Conseil municipal de Paris s'est gracieusement offert une allocation de 300,000 fr., soit près de 4,000 fr. par chaque tête de conseiller.

***

Le conseil d'Etat vient d'annuler l'élection au conseil général de Lot-et-Garonne de M. le sénateur Pons, convaincu d'irrégularités électorales au détriment de son concurrent conservateur, M. Tourtarel.

D'après les procès-verbaux des communes, M. Tourtarel avait obtenu 1,102 voix et M. Pons 1,101 suffrages. Que fit M. Pons ? Maire de la commune de Monclar, il s'enferma avec quelques amis dans la mairie, il disposa les bulletins de vote, de façon à s'attribuer le chiffre de son adversaire électoral, et se proclama lui-même conseiller général pour le canton de Monclar. Quelques jours plus tard, il osa prendre place dans le sein du conseil.

Tels sont les faits qui ont motivé l'annulation de l'élection de M. Pons. Nous les recommandons à l'attention des vertueux journaux de gauche qui, déguisés en vengeurs du suffrage universel, applaudirent naguère avec tant d'enthousiasme aux invalidations d'élections conservatrices.

---

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU REBOUTEUR

(*Suite.*)

La matinée était splendide, les alentours plus riants que jamais. Il y a de ces coquetteries-là dans la nature. Jamais elle ne se fait plus belle, plus regrettable, que lorsqu'elle sent qu'on la quitte à regret.

Durant la route, c'était à qui se ferait un devoir de parler, celui-ci sous prétexte de quelque recommandation omise, celle-là pour quelques renseignements oubliés. Vainement ils évitaient de parler du but du voyage, il y fallait toujours revenir. On se taisait alors, tant les poitrines devenaient oppressées, et durant quelques minutes on n'entendait plus sur le chemin que le trot rechignant de la Grise. Aux approches de la ville, Thérèse s'écria tout à coup :

— Mais quels sont donc ces enfants et ce grand vieillard que j'aperçois là-bas vers l'entrée du faubourg ?

— Dieu me pardonne ! fit Jacques, on dirait le père Leday.

Quelques minutes plus tard, le doute n'était plus permis. C'était bien le vieux pêcheur escorté de sa petite famille.

— Où diable allez-vous donc ainsi, Père aux crabes ?

— A la porte de la prison... et j'y compte rester durant tout le jour, afin de dire à tout un chacun : Celui-là qu'on vient d'y renfermer comme un malfaiteur, c'est celui qui m'a guéri, qui m'a sauvé. Les autres voulaient me couper la jambe : la voici, alerte et vaillante ; c'est grâce à lui que j'ai pu venir jusqu'ici, grâce à lui que je marche, que je travaille, et que mes petits-enfants ont du pain !

— Père Leday, balbutia le rebouteur tout ému, je ne vous ai pas demandé cela... je ne veux pas...

— Possible... mais je me le suis commandé moi-même. Quand vous êtes venu me secourir, malgré le péril que vous connaissiez bien, vous avez fait votre devoir... je fais aujourd'hui le mien. Au lieu d'un affront, je veux que pour vous ce soit un honneur !

Et, relevant le long bâton sur lequel il s'appuyait, le vieux soldat porta les armes au condamné.

Jacques lui serra la main et repartit, mais en se renfonçant sous la capote afin d'essuyer une larme.

Après une courte visite à la tante Cotentin, chez laquelle il voulut lui-même installer Thérèse, il se dirigea vers la prison.

Le père Leday était là, devant la porte, à son poste. Il racontait à tout venant son histoire. Césarine et ses deux petits frères, la répétant avec un enthousiasme enfantin, provoquaient tour à tour l'attendrissement de l'auditoire, qui se renouvelait sans cesse.

A l'apparition du rebouteur et de sa fille, il y eut une première acclamation dans la foule, une seconde lorsque la porte de la prison se referma sur eux, une troisième, plus sympathique encore, lorsqu'on en vit ressortir Thérèse seule, très-pâle, et son mouchoir sur les yeux.

— Allons ! dit le père Leday, allons, les enfants, nous n'aurons pas perdu notre journée. Mais, pauvre demoiselle, comme elle a l'air malheureux !

Et, suivi de l'assistance tout entière, il lui fit escorte jusqu'à la maison de la tante Cotentin.

CHAPITRE VIII.

Sous les verrous.

Je crois superflu de vous dire que la pauvre Thérèse passa une nuit sans sommeil, et que dès la première heure du lendemain elle courut rendre visite à son père.

Jacques avait l'air si souriant, si philosophe, que la jeune fille en fut d'abord la dupe.

— Quand je te disais qu'on est très-bien ici ! s'écria-t-il en l'embrassant, je m'y suis déjà tout aguerri, fillette... et, mes livres aidant, les trois mois ne me sembleront pas longs, parole d'honneur !

Il en fut de même durant toute la première semaine. Mais Thérèse ne tarda pas à remarquer chez son père certaine contrainte, certaine pâleur de mauvais augure. Sa tête était brûlante et sa main glacée. Son regard, jadis si brillant, semblait comme s'éteindre, sa respiration était courte, haletante ; on eût dit que l'air lui manquait.

Néanmoins il n'en persistait que davantage encore à se prétendre bien portant et satisfait. A l'arrivée comme au départ de Thérèse, il fredonnait d'ordinaire une vieille ronde normande.

— Patience ! lui disait-il, patience, fillette... l'honneur est sauf, et nous retournerons bientôt à la maison.

Si Thérèse s'en fût rapportée à ces apparences, elle eût fini par en prendre son parti. Mais, en dépit du témoignage de ses yeux, il y avait dans son cœur une vague inquiétude. Un soir, elle interrogea le concierge de la prison ; il lui répondit d'une façon satisfaisante, mais avec un certain embarras. Comme elle s'en allait toute pensive, le brigadier de gendarmerie l'aborda. C'était un vieil ami de son père. Excellent homme du reste, et qui, sous une affectation de rudesse, s'efforçait vainement de dissimuler sa grande bonté, devenue proverbiale dans tout le canton... ce dont il enrageait, le digne brigadier. Ces types-là sont beaucoup plus fréquents qu'on ne pense dans la gendarmerie départementale.

***

M. Henri Rochefort publie dans l'*Intransigeant*, sous ce titre : « M. Gambetta jugé par lui-même », les lignes suivantes émaillées de curieuses citations de la *République française* :

« En 1872, la presse honteuse attaquait Henri Rochefort, à l'occasion de son mariage, dans des conditions identiques à celles de la campagne menée par la société Gambetta-Reinach-Laffitte.

» Voici en quels termes un journal fit justice de ces attaques, dans son numéro du 10 novembre 1872 :

« Rien ne peut surprendre d'ailleurs d'une presse qui a bu toute honte et qui, dans les derniers incidents relatifs à M. Henri Rochefort, vient de donner la mesure de son infamie. »

» Quelle est la feuille qui stigmatisait ainsi les prédécesseurs du *Voltaire* ?

» La *République française*, rédacteur en chef M. Gambetta.

» Mais ce n'est pas tout. Au moment où la *Virginie* emportait Henri Rochefort vers Nouméa, voici ce qu'on pouvait lire dans le même journal, le 10 août 1873 :

« Pour indiquer du bout de la plume les mobiles qui ont lancé tous ces gens-là contre M. Rochefort, il faut remuer ce qu'il y a de plus vil dans la nature humaine.

» Beaucoup parmi eux ont été les camarades de M. Rochefort ; tous l'ont connu. « Ils ne lui pardonnent pas de les avoir méprisés et de s'être » séparé d'eux ; » ils ne lui pardonnent pas ses succès ; ils ne lui pardonnent pas sa renommée ; ils ne lui pardonnent pas l'argent qu'il a gagné ; ils ne lui pardonnent pas sa popularité ; ils ne lui pardonnent pas d'avoir été député de Paris ; ils ne lui pardonnent pas d'avoir été membre d'un gouvernement ; ils ne lui pardonnent pas « l'estime publique qui leur fait défaut et la considération qui » leur manque. »

» C'est vil, c'est ignoble ; mais c'est ainsi. »

Jamais outrage plus sanglant n'a souffleté les joues de M. Gambetta que ces terribles insultes lancées aux ennemis de Henri Rochefort... par la *République française*, rédacteur en chef M. Gambetta.

***

On annonce, dit le *National*, une interpellation à la Chambre des députés, à propos de la politique du gouvernement français vis-à-vis de la Grèce. Les provocations de la presse hellénique, les déclarations répétées du ministère Coumoundouros et du souverain ont éveillé l'attention et les craintes d'un grand nombre de députés ; et l'on veut éviter à tout prix que les Chambres prennent des vacances sans s'être mises d'accord préalablement avec le cabinet sur la politique extérieure, en prévision de toutes les éventualités.

***

Il y avait autrefois au ministère de l'intérieur, dans les cartons secrets du cabinet, du temps de M. de Lavalette, un très-volumineux dossier sur M. Gambetta. Le dossier avait été commencé par M. Pinard, et continué par ses successeurs de la place Beauvau. Ce dossier existait encore quand M. Constans prit possession du ministère. — Qu'est-il devenu ?

***

Une protestation se signe dans tous les quartiers de Paris contre l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles primaires communales.

***

Les funérailles de Mme Thiers ont ravivé les haines communardes. L'*Intransigeant* critique amèrement la richesse du convoi ; il déclare que c'est un « scandale. » La présence des présidents du Sénat et de la Chambre des députés, et des sénateurs de gauche, lui paraît plus qu' « odieuse » ; elle lui semble « immorale. » Quant au *Mot d'Ordre*, voici l'oraison funèbre qu'il prononce : « Que Mme Thiers repose aux côtés du monstre qui fut son époux, elle qui ne trouva jamais un mot de pitié pour les vaincus. Elle était digne de lui, il était digne d'elle ; voilà la seule épitaphe qui leur convienne à l'un et à l'autre. »

***

Les opportunistes ont cru détourner la bête en lui jetant les moines à dévorer. Mais la bête ne s'est pas attardée à savourer le régal, elle n'en a fait qu'une seule bouchée. Mise en goût et démuselée, elle a chargé de nouveau, plus furieuse, contre la société, contre ses timides, ses impuissants défenseurs. La Révolution méconnaît ses dieux, elle les dépasse, ils ont fait leur temps ; les fétiches s'en vont, et de hideuses menaces retentissent chaque jour plus implacables aux oreilles du pouvoir.

Cette révolte contre les repus de l'heure présente se manifeste sans équivoque, dans les journaux et dans les réunions publiques.

Il y a trois jours, la *Révolution sociale* écrivait ceci :

« L'Etat c'est toujours quelqu'un. Hier, c'était Badinguet, aujourd'hui c'est M. Gambetta, demain ce sera M. Henri Brisson ou M. Clémenceau : toujours un exploiteur, un bourgeois, un maître, un ennemi ! »

Mme Louise Michel a complété cette pensée le même jour à la salle Rivoli, où présidait le citoyen Blanqui :

« Gambetta, a-t-elle dit, ce misérable qui vole les lettres, irait au bagne, s'il n'était Gambetta. »

La gracieuse personne a ensuite proposé « de mettre à la porte tous les reporters qui ne consentiraient pas à lire leurs comptes rendus à la tribune. »

Et l'un de ses copains, le citoyen Piéron, a déclaré, avec une aimable franchise, « que tous les décorés étaient des valets et des escrocs. »

Mais voilà qui embarrasse. Si tous les révolutionnaires ont trahi ou trahiront demain, à qui se fier ?... tout simplement à ceux qui ne peuvent plus trahir, aux grands aïeux qui sont morts. C'est sûr et pratique.

Le programme de cette idée nouvelle, qui ne manque pas de piquant, a été formulé sérieusement par Mme Louise Michel, laquelle a également parlé en faveur du drapeau rouge.

Mme Paule Minck a parlé en faveur du divorce.

Blanqui, très-abattu, a prononcé quelques paroles sur la suppression des armées permanentes.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 19 décembre 1880.

La liquidation de quinzaine causait certaines préoccupations. Elles se sont dissipées très-vite en présence du taux des reports qui n'a pas dépassé 5 0/0. D'autre part, l'argent en Banque reste à 4 0/0 en Allemagne, à 3 0/0 en Angleterre et à 3 1/2 chez nous. Ce sont des conditions d'escompte fort tolérables en fin d'exercice. Partout, en Europe, l'opinion est très-calme. Cet ensemble de circonstances est bien fait pour favoriser la hausse. Notre 5 0/0 paraît avoir atteint, à 119.41 1/2, la première couche de vendeurs de primes ; on s'attend à des rachats. L'Italien est à 88, après 88.15. Les fonds d'Etat, Florin d'Autriche, Florin hongrois et Russe 1877 sont en légère amélioration.

De toutes nos valeurs de crédit, la plus suivie a été, cette semaine, l'action du Crédit foncier. On s'est élevé à 1,450 et on se maintient à ce niveau. Les capitaux trouvent également de nombreuses occasions d'emploi dans les diverses formes d'obligations du Foncier. Le classement des obligations communales et foncières 1879 et 1880 se poursuit sans interruption. D'autre part, les receveurs des finances et les notaires transmettent chaque jour des demandes en obligations 4 0/0 à échéance de 5 ans. Il y a de plus les obligations à court terme de quatre ans à un an d'échéance, que procurent des titres de premier ordre, avec un revenu de 3 0/0 à 2 0/0, pour les placements temporaires.

A côté du Foncier et sous sa protection, grandit rapidement le Foncier d'Algérie. Cette valeur attire comme nous l'avions prévu l'attention des capitalistes. Les achats du comptant ont porté les cours à 645 et 646.25. Les acheteurs peuvent avoir la certitude de réaliser de beaux bénéfices.

L'action de la Banque de France est à 3,810. La Banque de Paris se traite à 1,175. On gagne 30 fr. depuis huit jours. Le Comptoir d'escompte est à 990. Le gouvernement portugais a fait preuve de tact en choisissant cette institution pour présenter au public les titres de son nouvel emprunt extérieur 3 0/0 consolidé. C'était en assurer d'avance le succès. On nous dit, en effet, que la souscription est couverte.

On fait 970 sur le Crédit lyonnais. L'Union générale oscille de 930 à 950.

Nous constatons de bons achats sur la Société financière à 512.50 et 515. Ce titre mérite de meilleurs cours. La Société nouvelle est nettement en reprise ; on cote 450 après 440. L'impression causée par l'appel de 250 fr. par action se dissipe très-vite. On se rend compte que cette réalisation du capital social est uniquement déterminée par le développement des affaires sociales. Un acompte de fr. 12.50 va être distribué à partir du 1er janvier prochain, et le dividende total de l'exercice sera probablement fixé à 25 fr., ce qui représente 10 0/0 du capital versé.

La Société générale est à 602.50 et 603.75 sans donner aucun signe d'une élasticité nouvelle. Le Crédit mobilier français et l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol sont aux environs de 670. La Banque nationale a d'abord fléchi à 580 ; elle s'est relevée à 630 et vient de redescendre à 610. Il semble prudent de réaliser à ce prix.

La Banque ottomane fait 560. La solidité de ce cours dépend du résultat qu'obtiendra à Constantinople le syndicat de nos sociétés de crédit.

L'action des Transatlantiques est fort bien tenue à 605. Celle des Omnibus se relève à 1,635.

Les titres de nos grandes Compagnies de chemins de fer montrent une fermeté remarquable.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SUISSE OU CANTONNIER.

Hier, nos lecteurs ont dû rire en voyant le compte rendu du procès intenté à ce respectable curé accusé d'avoir fait sonner l'*Angelus* avant l'heure.

Nous avons aujourd'hui à leur raconter un fait plus singulier encore.

La paroisse du Louroux-Béconnais a pour suisse un excellent homme à tous égards. Recommandé pour cette fonction à M. le curé par le général de la Moricière, le père Michel avait même reçu des leçons, dit la chronique, du héros de Constantine sur la manière de porter dignement la hallebarde !!! Le général avait lui-même payé l'habit brodé du suisse de sa paroisse.

Mais avant d'être officier de l'Eglise, le père Michel était agent du gouvernement... il était cantonnier.

Suisse et cantonnier, quel péril pour la République ! Il n'était pas possible qu'un homme qui remplissait une fonction aussi cléricale pût casser les pierres sur les routes nationales.

Le père Michel apportait cependant à son travail la plus grande activité et une irréprochable exactitude. Pendant la semaine, il entretenait convenablement ses routes et ses chemins, le dimanche seulement il servait à l'église.

La hallebarde du père Michel avait-elle offusqué les autorités de la voirie ? c'est ce que nous ne pourrions dire ; toujours est-il, qu'il y a aujourd'hui quinze jours, le brave cantonnier reçut de ses chefs l'ordre de renoncer à son emploi de *suisse* s'il voulait garder sa place de *cantonnier*.

Voilà la liberté que pratiquent ceux qui ont toujours à la bouche ce mot de liberté.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

LES VOLEURS INCONNUS.

Sous ce titre, nous lisons dans l'*Indépendant*, de Tours :

« Parmi les nombreux vagabonds qui passent devant le tribunal correctionnel, il s'en rencontre parfois quelques-uns dont les dépositions résument en trois ou quatre mots la situation actuelle.

» Le 10 courant, le jeune Belami, tisserand, s'écriait devant les membres du tribunal : « Vous m'accusez de mendier, Messieurs ; faut-il donc que je meure de faim ? » est-ce ma faute à moi si le travail ne » marche pas ! » Non, Messieurs, *ça ne va pas* !

» Ce jeune tisserand est de l'avis de beaucoup de monde et surtout d'un grand nombre de petits négociants qui ne savent, dans ces temps difficiles, « sur quelle corde danser ». *Ça ne va pas* ! c'est le cri de tout homme jaloux d'accroître le petit patrimoine légué par ses parents. Tout le monde aujourd'hui se plaint. Aussi ne sommes-nous point surpris de rencontrer dans notre courrier du jour une correspondance alarmante pour nos braves habitants de la campagne. Une bande de voleurs et de vagabonds, nous écrit-on, parcourt les villages en répandant partout la terreur et laissant après elle le vol et le pillage.

» A Berthenay, des maraudeurs se sont emparés, le 15 courant, d'un grand nombre d'outils appartenant au sieur Moreau.

» Des recherches minutieuses ont été faites, mais les coupables ne sont point découverts.

» Le 12 de ce mois, dans la commune de Saint-Genouph, un individu, non encore arrêté, s'est introduit chez le sieur Bussonneau et s'est emparé d'une somme de 100 francs. L'auteur de ce vol n'a pu être retrouvé, et, comme le dit notre correspondant, « nous n'osons plus laisser seuls nos » femmes et nos enfants, car le vol conduit » à l'assassinat. »

» M. B..., propriétaire à Fondettes, a été victime d'un vol d'effets divers, dans la nuit du 14 courant. Des recherches sont faites, mais n'ont point amené l'arrestation du coupable.

» Aux environs de Montbazon, un individu s'est amusé, le 14 courant, à jeter des pierres sur un train de voyageurs lui servant de cible. La gendarmerie fait des recherches, mais nous doutons fort qu'elle parvienne à découvrir le coupable.

» Le 14 de ce mois, encore dans la commune de Saint-Genouph, une certaine quantité de vin a été soustraite à un sieur Bienvenu, dans des conditions qui prouvent chez l'auteur du vol une grande connaissance des lieux et surtout une habileté incroyable. Le voleur court encore !

» Un vol de 140 fr., dans la commune de Saint-Cyr, a été commis au préjudice de M. Clisson, propriétaire. L'auteur est encore resté inconnu.

» Dans cette commune, nous dit notre correspondant, toutes les ménagères ferment leur porte à « la petite brune » et ne veulent pas mettre le pied dehors dès que la nuit est arrivée. Il a été vu, à Saint-Cyr même et aux environs, un homme déguisé en femme rôdant à droite et à gauche ; cet individu change de costume à volonté, et semble déjouer les recherches de la police. La gendarmerie veille ; espérons que bientôt elle arrêtera ce mystérieux personnage.

» Il n'est pas besoin de sortir de la ville de Tours pour entendre parler de voleurs inconnus. Le 13 courant, un officier de chasseurs à cheval a été volé d'une somme très-importante. L'auteur est en fuite ; espérons que ce hardi coquin n'échappera pas à la police.

» De tous les points, on signale des faits semblables. Est-ce donc là l'ère de prospérité si solennellement promise ? »

POITIERS.

Le *Journal de l'Ouest* a publié l'article suivant :

« Jusqu'à son dernier jour, la municipalité de la ville de Poitiers aura montré un véritable dédain pour les ouvriers de la ville

---

— Mademoiselle Thérèse, dit-il, votre père est un délinquant de la pire espèce, et qui mérite d'autant plus sa punition que, par son entêtement récidiviste, il nous fait beaucoup de peine à nous autres qui l'aimons tous, et qui sommes forcés de sévir contre lui. La consigne avant tout. Mais à vous qui n'êtes point fautive, elle ne me prohibe point de dire la vérité.

— La vérité ! qu'y a-t-il donc, ô mon Dieu ?

— Ce vieux scélérat de Jacques a corrompu le guichetier à prix d'or : il lui a donné cinq francs pour vous entretenir dans l'erreur. A moi-même, il m'a fait jurer le silence. J'ai feint d'obtempérer. Mais tant pis ! je lui en veux, je me venge.

— Parlez, brigadier... je vous en conjure, parlez !

— Pour lors donc, il est malheureux comme tout là-dedans. Il ne dort pas, il ne mange pas, il dépérit... ni plus ni moins qu'un vieux merle, acoquiné au libre espace, et qu'on mettrait en cage vers la fin de ses jours. Bref, il est capable d'en tomber malade, et très-gravement... je vous en avertis... garde à vous !

— Mais que faire, brigadier... que faire ?

— Eh parbleu ! solliciter sa grâce, ou tout au moins une commutation de peine. Allez trouver le procureur impérial. C'est un magistrat sévère, mais au demeurant bon enfant.

Thérèse ne se le fit pas répéter deux fois. Dix minutes plus tard, elle se présentait au parquet.

Là encore elle rencontra de généreuses sympathies. On regrettait la condamnation du vieux rebouteur, on ne demandait qu'à pouvoir amnistier le prisonnier.

— Qu'il s'engage à respecter la loi désormais, à ne plus exercer la médecine... et je me fais fort d'obtenir son élargissement immédiat. Mais sans cela, impossible !

Thérèse revint en toute hâte à la prison ; son père ne l'attendait pas. Elle le trouva sur un banc du préau, les coudes sur les genoux, la tête entre les mains, dans l'attitude d'un morne abattement.

(*A suivre.*) CHARLES DESLYS.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

Mardi 21 *décembre* 1880,

LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Labiche et Delacour, musique de BAZIN.

Distribution. — Henri de Kermoisan, MM. Degenne ; Pompéry, Gourdon ; Alidor de Rosanville, Gaultheil ; Maurice Fréval, Lambert ; Bonneteau, notaire, Grimoult ; Martial, Pascaud ; un garçon d'hôtel, Constant ; un domestique, Chrétien ; Marie Pompéry, Mmes Nau ; Berthe, Monbrun ; Mme Pompéry, Martin.

Baigneurs et baigneuses, matelots, mousses ; etc.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

en particulier, et pour les ouvriers français en général.

» On se souvient d'un certain mobilier scolaire destiné à l'une de nos écoles publiques, acheté trop cher à Paris, amené à grands frais à Poitiers, arrivé en mauvais état et d'un usage si incommode que, n'était la honte d'avouer une si grosse bévue, on l'aurait déjà remplacé.

» Ce mobilier scolaire, tables, bancs, etc., aurait été mieux conditionné par les menuisiers poitevins, qui ne l'auraient pas vendu si cher.

» Voilà pour la main-d'œuvre locale.

» Ce que nous appellerons la main-d'œuvre nationale n'est pas mieux traité par la municipalité de Poitiers.

» Cette année encore, elle met en adjudication 300,000 kilos de charbons de terre destinés à alimenter les machines à vapeur des fontaines publiques.

» La municipalité de Poitiers exige que ce charbon soit d'origine *anglaise*.

» Pourquoi?... Nous en avons vainement demandé la raison à plusieurs reprises ; on n'a pas répondu parce qu'on n'a pas de bonnes raisons à donner. Il ne manque pas de machines à vapeur en mouvement à Poitiers, qui consomment une grande quantité de charbon, qui se servent de charbon français et qui s'en trouvent bien.

» A prix égal et même un peu supérieur, la ville de Poitiers devrait employer du charbon français. Autant que possible l'argent français doit rester en France, et les villes doivent encourager le travail national. Est-ce que nos ouvriers mineurs ne méritent pas plus la bienveillance des municipalités françaises que les ouvriers mineurs anglais !

» Voyez ce qui vient de se passer en Autriche. — Le Prince impérial d'Autriche se marie. La ville de Vienne croit savoir qu'une partie du mobilier du jeune ménage a été commandée à Paris. Aussitôt elle s'émeut, elle demande les explications et menace de décommander ses fêtes.

» Dieu sait cependant que les Viennois adorent leur prince. Dieu sait aussi que les fabricants de meubles de Paris sont cent fois plus habiles, ont plus de goût que ceux de Vienne.

» N'importe ! le Prince impérial et sa femme mangeront, recevront, coucheront dans un mobilier autrichien.

» La municipalité de Poitiers ne pourrait-elle pas avoir autant de soucis de l'intérêt des ouvriers poitevins et français que la municipalité viennoise en a eu pour les ouvriers autrichiens ?

» Pour le mobilier scolaire, les menuisiers poitevins auraient mieux fait qu'à Paris, et pour le charbon de terre destiné à nos machines à vapeur, on peut trouver du charbon français aussi bon et à aussi bon compte que le charbon anglais, payé par la ville de Poitiers un peu plus cher que par certains particuliers de notre connaissance. »

—

Est-ce que nous allons rentrer dans la série des vols ? dit le *Journal de la Vienne*.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un vol de 650 pieds de vigne a été commis au préjudice de M. Leclair dit Lamotte, boucher à Poitiers, au lieu dit les *Sables*.

Ces pieds de vigne avaient été plantés l'année dernière.

MONTMORILLON.

Par arrêté préfectoral, rendu sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, M. François Vaissié, commissaire de police à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), a été nommé en la même qualité à Montmorillon, en remplacement de M. Martin, appelé aux mêmes fonctions à Saumur.

Par décret de M. le Président de la République, M. Benjamin Puissesseau a été nommé huissier près le tribunal de première instance de Montmorillon, en remplacement de M. Doreau, démissionnaire en sa faveur.

—

Nous lisons dans l'*Echo de Montmorillon* :

« Un nombreux cortége accompagnait jeudi dernier à l'église Notre-Dame, puis à la gare de Montmorillon, les restes de Mlle Marie-Thérèse Viale, fille du président de notre tribunal civil.

» Enlevée à 24 ans à la tendresse de ses parents, à l'amitié de tous ceux qui étaient assez heureux pour la connaître, Mlle Marie-Thérèse Viale laisse un grand vide dans une famille entourée de l'affection et du respect de tous.

» M. Viale a fait à Montmorillon une grande partie de sa carrière judiciaire ; il a été longtemps président de la société philanthropique de la ville ; dans tous les partis comme dans toutes les classes de la société, il ne compte que des amis.

» Il ne faut donc point s'étonner si la population presque tout entière avait tenu à s'associer à sa douleur, et à l'adoucir autant que possible par le témoignage unanime de ses sympathies.

» Le corps de la jeune défunte a été transporté à Poitiers où il doit être déposé dans une sépulture de famille. »

NIORT.

M. Espierre, nommé il y a quelques semaines président du tribunal de Niort, faisait entendre en prononçant son discours d'installation des paroles qui parurent constituer un manque de respect envers le plus haut magistrat du ressort, M. le premier président de la Cour d'appel de Poitiers.

M. Espierre, qui est un magistrat républicain, était déféré à la Cour de cassation, et sur le réquisitoire du procureur général, agissant par l'ordre de M. le garde des sceaux, la Cour souveraine décidait que le président du tribunal de Niort comparaîtrait disciplinairement devant elle le 20 décembre.

Hier lundi a eu lieu cette comparution. M. Espierre a été invité à fournir des explications, à la suite desquelles la Cour de cassation a prononcé contre lui une simple réprimande.

Faits divers.

D'après l'*Annuaire militaire* de 1881-1882, l'armée allemande comprend, sur le pied de paix, après la nouvelle organisation : 18,128 officiers, 427,274 hommes, 81,629 chevaux ; elle compte donc 901 officiers, 25,615 hommes, 1,736 chevaux de plus que par le passé.

***

On lit dans l'*Adour* :

« Il est mort tout récemment, à Rivière, dans une métairie de M. Pierre Païs, un homme qui fut bien extraordinaire comme coureur. Il ne trouva jamais son pareil, et les Indiens Peaux-Rouges, renommés par la solidité de leurs jarrets, n'auraient pu lui donner un rival.

» Avant la construction du chemin de fer, Danguin, notre héros, résidait à Saubusse ; il était le commissionnaire des principales familles de la localité.

» On l'envoyait à Bayonne ; parti à dix heures, il était de retour à quatre heures du soir : 35 kilomètres séparent Bayonne de Saubusse. Les postillons des grandes messageries étaient heureux de le trouver en route et le provoquaient gaîment à soutenir la lutte avec les chevaux.

» En plaine, les six chevaux excités soutenaient la lutte ; mais, à la montée des côtes, Danguin prenait une avance considérable, arrivait à Bayonne avant la voiture, remettait sa commission en toute hâte, assistait à l'arrivée du postillon tout confus d'avoir été vaincu, et se donnait le malin plaisir de le provoquer pour son retour, qu'il effectuait immédiatement et sans avoir pris le moindre repos.

» Aller à Dax, Soustons ou Magecq, c'est-à-dire à une distance de quinze à vingt kilomètres, dans une après-midi, y revenir avant la nuit, était pour lui une promenade d'enfant.

» La course sérieuse était de Saubusse à Saint-Sever. Dans vingt-quatre heures, il avait accompli son mandat et rapporté la réponse.

« Je ne suis jamais essoufflé, disait-il, je » n'ai jamais de point de côté ; je puis cou- » rir pendant cinq ou six heures, comme » vous autres vous pouvez marcher pendant » ce temps, sans être incommodé. »

***

Le 10 décembre, rapporte le *Pungolo*, un nouvel ensevelissement par crémation a eu lieu au cimetière monumental de Milan. Le corps de M. Francesco Chiaro, conseiller d'appel, âgé de 65 ans, a été mis dans le four et brûlé en présence de la municipalité, de ses collègues, de sa famille et des membres de la Société de crémation.

***

Guibollard entre dans une librairie :

— Monsieur, je désirerais un volume.

— Un volume, parfaitement, monsieur ; et de quel auteur ?

— Ah ! mon Dieu, d'une hauteur moyenne, c'est pour m'asseoir dessus.

Le rhume le plus opiniâtre et la bronchite sont rapidement soulagés et souvent aussi radicalement guéris, en peu de temps, par l'emploi de deux ou trois Capsules de Goudron de Guyot, prises immédiatement avant le repas. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le Goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron avec l'intention d'avoir *des capsules de goudron de Guyot*, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition, et par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas ; aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de *goudron de Guyot* portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée *en trois couleurs*. (7)

CONSEILS ET RECETTES.

Usage des cendres de houille. — Depuis longtemps, l'usage des cendres de bois est préconisé, de même que celui des cendres de tourbe, pour servir d'amendement. Ceux de la houille ne sont pas moins utiles. On sait que la houille provient de végétaux dont l'altération a été assez profonde pour faire disparaître à peu près toute trace d'organisation. Il ne faut donc pas y rechercher de principes organiques ; mais les cendres de houille peuvent servir, au point de vue physique, pour diminuer la ténacité des terres fortement argileuses. En outre, elles introduisent dans le sol, en faible proportion il est vrai, quelques principes utiles ; la chaux et des sels alcalins sont les principaux composés utiles qu'elles renferment.

Dernières Nouvelles.

Au Sénat, la question Buffet sur les crucifix enlevés a été remise à aujourd'hui mardi.

M. Jules Ferry a envoyé hier matin son chef de cabinet à M. Buffet pour le prévenir qu'il ne pouvait être à sa disposition à la séance d'hier, sa présence étant nécessaire à la Chambre des députés.

Il ne semble pas possible que le Sénat se sépare avant les fêtes de Noël ; il lui reste, en effet, à discuter le budget des recettes, le budget des dépenses et la loi sur la marine marchande. La séance d'aujourd'hui mardi sera consacrée à la question Buffet ; il ne lui resterait donc que trois séances pour terminer ses travaux.

Une violente altercation a éclaté au sein de la commission extra-parlementaire de l'Algérie entre plusieurs de ses membres et M. Albert Grévy.

On a reproché au vice-président algérien d'avoir livré la commission aux attaques du conseil supérieur de l'Algérie et d'administrer la colonie arbitrairement, despotiquement, en dehors de tout contrôle sérieux.

M. Thomson, député de l'Algérie, a, séance tenante, déposé sa démission de membre de la commission.

Il est question d'une vigoureuse campagne républicaine destinée à provoquer la destitution du gouverneur de notre colonie algérienne.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 décembre 1880.

Versements de 70 déposants (21 nouveaux), 11,976 fr. »» c.

Remboursements, 16,965 fr. 53 c.

AU PRINTEMPS

28, rue de la Tonnelle, 28,

SAUMUR

AVIS

Les MAGASINS DU PRINTEMPS annoncent que

Mardi 21 Décembre

Ils ouvriront un COMPTOIR SPÉCIAL d'Objets pour

CADEAUX

De Noël et du Jour de l'An

Il convient de signaler surtout un Groupe très-remarquable de divers Articles recouverts de

Superbes Peluches Soie-Couleurs

Représentant ce que l'Industrie Parisienne a produit de plus Original ou de plus Élégant, et devant contribuer à rétablir une fois de plus l'incontestable supériorité de Goût des

MAGASINS DU PRINTEMPS

Comme coïncidence intéressante, le même jour commencera la Mise en Vente, dite de FIN d'ANNÉE, comprenant les Soldes à PRIX TRÈS-RÉDUITS de ce qui reste de Marchandises d'Hiver, en

Manteaux — Robes — Jupons — Peignoirs — Fourrures — Châles — Cravates — Foulards — Coupes de Robes et Coupons, etc.

LES PRINCIPALES OCCASIONS A VOIR SERONT :

1. Des *Costumes tout faits*, vigogne pure laine, à. . . . . 29 »
2. Des *Jaquettes Drap moutonné*, faites par tailleurs. . . . 21 »
3. Des *Rotondes* en cachemire, garnies fourrure renard noir, ouatées et doublées soie, 120 cent. . . 25 »
4. Des *Peignoirs-Molleton*, pure laine, corsage doublé flanelle. . . 12 75
5. Des *Grands Jupons*, satin noir, piqué ouate, doublés flanelle . . . 25 »
6. Des *Grands Jupons*, feutre français, avec biais piqué 3 45
7. Des *Manchons Renard noir*, doublés soie, avec cordelière . . . 2 75
8. Des *Coupes de Robes*, lainages variés, par 10 mètres (2 séries) 9 fr. 50 à 7 50

Les prix de ces diverses Occasions causeront évidemment une véritable surprise, et permettent aux MAGASINS DU PRINTEMPS, non-seulement de ne pas craindre la comparaison, mais de la vivement solliciter.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE TÊTES CHAUVES !

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. - Guérison des maladies du cuir chevelu. - Arrêt *immédiat* de la chute des cheveux et Repousse certaine à tout âge *(à forfait)*. — AVIS AUX DAMES : Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie *gratis* renseigts et preuves. On jugera. MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour

assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85,410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompte assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuration prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » DEDÉ, professeur de chimie.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Plus d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco.

Ecrire à M. le Cte CLERY à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.
8 15 —		
11 25 —	7 40 soir.	
1 17 soir.	4 51 —	
4 55 —		
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 °/.	84	65	»	»	»	35
3 °/. amortissable	87	35	»	»	»	15
4 1/2 °/.	115	90	»	»	»	10
5 °/.	119	15	»	»	»	10
Obligations du Trésor	519	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	508	50	2	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	»	»	»	1	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	»	»	»	1	»
— 1865, 4 °/.	519	25	1	25	»	»
— 1869, 3 °/.	405	25	»	25	»	»
— 1871, 3 °/.	402	»	2	»	»	»
— 1875, 4 °/.	512	»	2	»	»	»
— 1876, 4 °/.	511	50	1	50	»	»
Banque de France	3800	»	»	»	1	»
Comptoir d'escompte	1000	»	»	»	»	»

Valeurs au comptant	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier colonial	440	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1436	»	»	»	15	»
Obligations foncières 1877.	359	»	»	»	»	25
Obligations communales 1879.	462	50	»	50	»	»
Obligat. foncières 1879 3 °/.	461	»	»	»	»	»
Soc. de Crédit ind. et comm.	733	75	3	75	»	»
Crédit mobilier	607	50	1	25	»	»
Crédit Foncier d'Autriche.	812	50	»	»	5	»
Est	752	50	»	»	2	50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1470	»	»	»	10	»
Midi	1117	50	»	»	»	»
Nord	1720	»	10	»	»	»
Orléans	1296	25	1	25	»	»
Ouest	832	50	7	50	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	1560	»	»	»	40	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique.	600	»	»	»	2	50
Canal de Suez.	1240	»	»	»	10	»
Société autrichienne.	606	25	»	»	1	25
OBLIGATIONS.						
Est	388	»	»	»	»	»
Midi	394	»	»	»	»	»
Nord	400	»	»	»	»	»
Orléans	397	»	»	»	»	»
Ouest	396	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	396	»	»	»	»	»
Paris (Grande-Ceinture).	390	»	»	»	»	»
Paris-Bourbonnais	395	»	»	»	»	»
Canal de Suez.	567	»	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes	du matin,		express-poste.
6 —	45 —	—		(s'arrête à Angers).
8 —	56 —	—		omnibus-mixte.
1 —	25 —	—	soir,	—
3 —	32 —	—		express.
7 —	15 —	—		omnibus.
10 —	37 —	—		(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes	du matin.		direct-mixte.
8 —	21 —	—		omnibus.
9 —	40 —	—		express.
12 —	40 —	—	soir,	omnibus-mixte.
4 —	44 —	—		—
10 —	28 —	—		express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à Me CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à Me BOURASSEAU; huissier à Saumur, son mandataire. (731)

OCCASION UNIQUE.

A VENDRE

UN PIANO DROIT

Caisse palissandre, presque neuf, à un prix exceptionnel.

S'adresser au bureau du journal.

Me GAUTIER, notaire à Saumur, **demande de suite un petit clerc.**

Me MINGAUD, notaire aux Aubiers (Deux-Sèvres), **demande un clerc capable.** Bons appointements. (798)

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 100 millions

Place Ventadour, Paris.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'en vertu de l'article 45 des statuts, il leur sera payé, sur la présentation de leurs titres, à partir du 1er janvier 1881, 12 fr. 50 par action, à titre d'acompte, sur le dividende de l'exercice 1880; soit, impôt déduit, 12 fr. 125. (814)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

Mme **HUTT, professeur d'allemand**, nouvellement arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de quatorze à quinze ans pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un **représentant** dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CRÉDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

Joindre 0,60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0,60 cent.

10 à 15 % de Revenu CERTAIN

CAPITAL GARANTI *et toujours* DISPONIBLE

Opération sérieuse et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE 30, Avenue de l'Opéra. — PARIS

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉVRALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez Mme Ve **Lardeux**, *coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.*

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — Mme Ve LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des **rhumatismes** aigus et chroniques, **goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr.** le flacon pour **10** jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

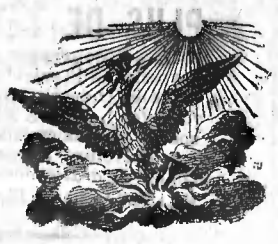

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Fondée en 1819.

Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine.

GARANTIE :

Incendie. . . . . 61 millions.
Vie . . . . . 174 millions.

Rentes viagères aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. J.-B. MARÉCHAL, agent général, 2, rue Gueule-du-Loup, à Saumur. (778)

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.